

BUDGET PRINCIPAL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2024168

avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 04/11/2024

Objet : CONVENTION DE COLLABORATION ENTRE LES SERVICES PENITENTIAIRES DE MURET ET LE SDIS
31

Nature : Délibérations

Matière : Commande Publique - Conventions de Mandat

Date de télétransmission : 20/11/2024 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2024-168 Convention les services p_nitentiaires MURET et SDIS 31.pdf

Annexes :

1 - Annexe 2024-168.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20241104-2024168-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 20/11/2024

DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

| | |
|---------------|---|
| Présents : | 5 |
| Représentés : | 0 |
| Excusés : | 0 |
| QUORUM | 3 |

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, au jour du quatre novembre à quatorze heures, le bureau du conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Monsieur Gilbert HÉBRARD en date du 24 octobre 2024.

Étaient présents : HÉBRARD Gilbert, BAYLAC Sandrine, LLORCA Jean-Louis, BOUCHE Joël, POUMIROL Émilienne

Étaient excusés :

OBJET : Convention de collaboration entre les services pénitentiaires de MURET et le SDIS 31

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L1425-1 et suivants ;

Considérant que :

- le service départemental d'incendie et de secours de Haute-Garonne gère le suivi des chiens de son équipe cynotechnique par ses vétérinaires SPV ;
- le projet de convention joint propose un cours de 4 heures par trimestre sur le soutien sanitaire canins aux services pénitentiaires en contrepartie les services pénitentiaires mettent à disposition une cellule d'entraînement pour les stages de professionnalisation et un parcours d'agility dog pour l'unité cynotechnique.

ENTENDU le rapport de Lcl Michel MARIS,

APRÈS en avoir délibéré,
Les membres du bureau du conseil d'administration, à l'unanimité,

APPROUVENT le projet de convention;

AUTORISENT le président d conseil d'administration à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre du dispositif.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Haute-Garonne,

Gilbert HÉBRARD

20 NOV. 2024

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération
Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne
La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.